



Monsieur
Alain Berset
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Inselgasse 1
3003 Berne

Date **28 FEV. 2018**

Procédure de consultation - Modification de la loi fédérale sur les allocations familiales

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Département fédéral de l'Intérieur (DFI) a mis en consultation un projet de modification de la loi fédérale sur les allocations familiales. Nous remercions le Conseil fédéral de nous donner la possibilité de nous exprimer à ce sujet et nous vous remettons notre prise de position.

1. Allocations de formation dès le début de la formation postobligatoire

Le législateur a fixé un montant plus élevé pour les allocations de formation, en partant du principe que les frais pour les jeunes sont plus élevés pendant la période de formation que lorsqu'ils sont à l'école obligatoire (coûts des fournitures scolaires, frais pour les trajets, frais de scolarité, etc.). Comme ces coûts peuvent être générés plus tôt, il y a lieu d'assouplir la limite d'âge.

2. Allocations familiales pour les mères seules au chômage

Nous sommes favorables à cette disposition qui comble une lacune et concrétise l'objectif politique "un enfant une allocation familiale". La Confédération évalue les dépenses supplémentaires à 100'000 francs pour l'ensemble de la Suisse. Les coûts supplémentaires pour le canton du Valais sont supportables.

3. Aides financières pour les organisations familiales

La création d'une base légale pour l'octroi d'une aide financière n'a pas de lien direct avec le droit des assurances sociales mais se justifie par l'absence de disposition légale pour le financement des organisations familiales.

En conclusion, nous soutenons les modifications qui vont dans le sens de l'exhaustivité et de la finalité des allocations familiales.

En vous remerciant de nous avoir donné l'occasion de nous déterminer sur cet objet, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Jacques Melly

Le chancelier

Philipp Spörri

Copie : familienfragen@bsv.admin.ch